



Travaux extérieurs

Nous devons faire des travaux devant l'entrée principale et l'entrée secondaire. Les ouvriers n'entreront pas dans votre logement pour réaliser ces travaux. Toutefois, il est possible qu'ils prennent l'ascenseur pour circuler entre le hall d'entrée et les locaux techniques situés au sous-sol. Ils n'iront pas dans la salle communautaire ni aux toilettes de l'immeuble, à moins d'exception.

Nous sommes très sensibles à la situation actuelle occasionnée par la COVID-19. Votre santé et votre sécurité sont importantes pour nous. C'est pourquoi nous demandons aux ouvriers de respecter les mesures strictes de la CNESST, soit :

- Désinfecter les poignées, les boutons d'ascenseurs et tout ce qu'ils touchent dans les aires communes (exemple : ascenseur);
- Porter le masque quand la distance de 2 mètres ne peut être respectée.
- Se laver régulièrement les mains.
- Prendre l'ascenseur seulement quand il n'y a personne à l'intérieur.

Le contremaître de l'entrepreneur a l'obligation de faire respecter ces consignes.



- 1 Rampe reconfigurée et agrandie : les personnes à mobilité réduite pourront entrer plus facilement dans l'immeuble
- 2 Nouvelle dalle : la porte s'ouvrira plus facilement
- 3 Nouvel éclairage pour améliorer votre sécurité
- 4 Une marquise modernisée

- 5 De nouveaux escaliers pour les logements situés au rez-de-chaussée
- 6 Ajout de verdure et de bacs à fleurs
- 7 Ajout de porte-vélos

La rampe de l'entrée secondaire sera reconstruite.



Calendrier

Du 19 mai 2020 à la fin de
octobre 2020



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 17 h



Entrepreneur

Construction et
Excavation MAP 2000



**IMPLICATION
DU LOCATAIRE**

vosre **implication**

Ce que vous devez faire :

- Veuillez utiliser une autre entrée que l'entrée principale pour entrer dans l'immeuble ou en sortir. Suivez les indications.
- Il y aura du bruit, de la poussière et la présence de machinerie.
- Pendant les travaux touchant l'entrée principale, nous vous demanderons de passer par l'entrée de côté et vice-versa.
- En dehors des heures de travail, les accès seront accessibles, car deux issues doivent être disponibles en cas d'urgence.
- Vous n'aurez pas accès au stationnement à certains moments. Surveillez les avis à cet effet.
- Une partie des casiers postaux sera déplacée sur le mur devant les ascenseurs; les autres casiers se trouveront devant le logement 102



**inconvenients
pendant les travaux**

pourquoi des travaux

Les travaux visent à refaire l'entrée principale pour qu'elle soit plus fonctionnelle et sécuritaire. L'image de votre milieu de vie et du bâtiment tout entier sera ainsi améliorée.

Des matériaux de qualité seront utilisés, ce qui augmentera la durabilité des éléments et facilitera l'entretien.

Investissements

Près de 500 000 \$

Merci pour votre patience et votre collaboration !



Des questions concernant le chantier ?

GENEVIÈVE TOUSIGNANT

Agente de liaison | 514 868-3265 | genevieve.tousignant@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



SCHL CMHC

Société
d'habitation
Québec

